



CSLE – 315M
C. G. – LOI ÉLECTORALE

Document portant sur la réforme de la Loi électorale

À l'occasion des audiences publiques de la Commission spéciale sur la Loi
électorale

Le mardi 21 février 2006

Présenté par Vanessa Lévesque et Tommy Bouchard

Représentants des élèves du cours «Politiques et Société»

Programme Sciences humaines

Cégep de Jonquière

Présentation du contenu du document

Le présent document est composé de deux parties et d'une annexe. La première partie porte sur la démarche pédagogique à l'origine de cette présentation. La deuxième partie fait état de nos propositions. En annexe, on pourra retrouver les tableaux statistiques tirées des réponses aux «Questionnaire de réflexion» à l'intérieur du Cahier d'information préparé par la Commission.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance envers les membres de la Commission spéciale sur la Loi électorale d'avoir accepté notre participation à ces audiences.

Pour nous, en participant à ces audiences, nous saisissons la chance de donner notre point de vue et de participer à l'adoption d'un nouveau mode de scrutin. Aussi, en prenant part à ces audiences, nous vous démontrons que les jeunes s'intéressent à la vie politique, malgré les préjugés à notre égard.

Pour des jeunes adultes, une réforme du mode de scrutin est importante car celui-ci n'est plus représentatif. Le Québec est une province où la démocratie est importante et nous notons que présentement le mode de scrutin n'est pas adapté. Avec une réforme, la démocratie serait représentative des choix de la population tout en réduisant le déficit démocratique.

Avant de débiter, il convient de faire part de deux remarques. La première tient à la taille de l'échantillon qui a complété le «Questionnaire de réflexion» : nous sommes un groupe de 15 personnes ayant participé à compléter le questionnaire de réflexion. Ainsi, il serait présomptueux de votre part de considérer ces résultats comme étant représentatif des jeunes adultes de niveau cégep. Cependant, nous avons discuté, échangé et pris position sur l'ensemble des éléments du questionnaire ainsi que les valeurs soutenant les propositions que nous vous présentons. À cet égard, nous croyons avoir dégagé un portrait juste de notre groupe.

Puis, la deuxième remarque est pour vous prévenir que nous avons délibérément décidé de ne pas faire part de nos analyses sur le mode de scrutin actuel ou des effets potentiels de la proposition gouvernementale dans ce texte. Nous voulions simplement faire connaître notre démarche et nos conclusions.

Merci de l'attention.

Liste des élèves du cours »Politiques et société», programme Sciences humaines, Cégep de Jonquière

Bergeron, Sophie	Bouchard, Tommy	Canuel, Cindy
Cote-Naud, Jennifer	Gaudreault Frias, Eric Fernando	Genest, Alexandra
Lambert, Jany	Leclerc, Andrée-Anne	Levesque, Vanessa
Olsen, Marie-Josée	Payne-Gagnon, Julie	Rancourt, Melanie
Savoie, Valérie	Simard, Audrey	St-Hilaire Murray, Nicolas
Tremblay, Pierre-Luc	Tremblay Des Hayes, Manuel	

Professeur, Marcel Boulais

Partie 1 : La démarche pédagogique

La présentation de ce document est jalonnée sur plusieurs étapes. Dans un premier temps, il est nécessaire de situer le cadre pédagogique.

Au Cégep de Jonquière, le cours «Politiques et société» du programme des Sciences humaines a pour objectif d'«appliquer à la compréhension du phénomène humain, dans des situations concrètes, des notions disciplinaires». Dans ce cours, l'importance est mise sur l'analyse d'un enjeu politique, d'en examiner les différents aspects et de prendre position. La consultation publique sur «l'Avant projet de loi sur la Loi électorale» s'avérait un moment privilégié de participer à ce débat public pour faire connaître la position d'un certain nombre de jeunes adultes.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- ❖ Rappel des mécanismes électoraux actuels au Québec ;
- ❖ Étude de l'Avant projet de loi ;
- ❖ Recherche documentaire ;
- ❖ Compléter le «Questionnaire de réflexion» ;
- ❖ Analyse des résultats des données du questionnaire ;
- ❖ Lectures complémentaires ;
- ❖ Propositions ;
- ❖ Audiences à la Commission spéciale sur la loi électorale

Comme vous pouvez le constater, nous avons suivi une démarche rigoureuse menant à l'analyse des données et à la présentation des propositions.

Lors de l'annonce de ce travail par notre professeur, nous nous questionnions sur le bien fondé de ce travail. Peu de gens dans notre groupe avaient entendu parler de cette réforme de la Loi électorale québécoise ou n'en connaissaient même pas l'existence. Malgré notre ignorance de ce sujet, notre enseignant a su nous fournir l'information nécessaire. Suite aux différentes étapes énumérées ci haut, nos connaissances se sont approfondies pour être en mesure aujourd'hui de partager avec vous notre opinion sur la réforme.

Partie 2 : Nos commentaires et propositions sur l'Avant-projet de loi sur la Loi électorale

Cette partie se compose de cinq sections qui sont des valeurs politiques que nous défendons et pour chacune d'elles nous avons associé soit un accord avec les propositions de l'Avant-projet de loi ou des propositions de remplacement.

1- Une meilleure représentation de la volonté politique de la population.

Dans une démocratie, les résultats électoraux doivent tendre à refléter le plus fidèlement possible l'expression du vote populaire. La vie politique d'une société ne peut se faire sans que la population d'un territoire n'ait exprimé ses choix.

- La volonté de faire une réforme est bienvenue car c'est un sujet qui périodiquement revient dans l'actualité politique et nous saluons la décision du gouvernement d'agir en ce sens.
- Un mode de scrutin à finalité proportionnelle va faire en sorte qu'il y aura une diminution de la distorsion observée par l'application du mode de scrutin «Majoritaire uninominal à un tour»;
- Le maintien du ratio 60/40 à l'avantage des sièges de circonscription versus les sièges de liste est important. Pour nous, les députés de circonscription ont un lien direct avec la population d'un territoire électoral, c'est la base de la représentation;
- Une variabilité du nombre de députés selon les mouvements démographiques. Nous sommes en accord avec cette possibilité. Cependant il faudra déterminer le moment du processus qui mènerait à l'augmentation du nombre de députés ainsi que les critères;
- Peu importe si un nouveau mode de scrutin produit des gouvernements minoritaires, ces gouvernements devront faire des compromis. Il faut se rappeler que les députés doivent prendre des décisions interférant dans le quotidien de l'ensemble de la population et, aussi, que les décisions ne doivent pas seulement servir les intérêts politiques des partis gouvernementaux;

2- La liberté de choix pour la population.

Un des principes fondamentaux de la démocratie est certes la liberté de choix. Lors d'une campagne électorale la population dispose d'une variété de médias lui permettant de s'informer pour finalement effectuer un choix éclairé. Pour nous, il est primordial de faire confiance à la population.

- Il devrait y avoir deux bulletins de vote : un pour le choix du député de la circonscription et un autre bulletin pour le ou les députés de liste;
- La population doit faire le choix des députés de liste (liste ouverte). C'est une manière tangible d'assurer un choix réel pour l'électeur;

- Pas de double candidature. Une personne candidate dans une circonscription ne peut être aussi une candidate pour la compensatoire. Le principe derrière cette proposition met en évidence la nécessité d'enlever aux partis politiques la possibilité d'interférer dans le choix «réel» de la population. Il est nécessaire de faire le lien avec la proposition précédente à propos de la liste ouverte
- Le remplacement d'un siège de liste vacant doit être comblé par le suivant de la liste (selon le parti politique impliqué). Et en congruence avec la proposition d'une liste ouverte, il revient à la population d'avoir le dernier mot.

3- La diversité de la représentation politique et de la représentation sociologique de la société à l'Assemblée nationale.

Une société démocratique permet la libre circulation des idées. Les mécanismes électoraux et en particulier le mode de scrutin doivent permettre l'expression de la pluralité des idées, portés par les divers partis politiques, au sein de nos institutions politiques. À cette diversité des idées, il importe aussi d'assurer que nos institutions rendent compte de la richesse de différentes composantes sociologiques soit la représentation des femmes, des minorités ethnoculturelles et des nations autochtones.

- La finalité proportionnelle se doit d'être provinciale ou bien avec des «grandes régions» électorales. Notre priorité porte sur une compensatoire provinciale. Si ce choix n'était pas retenu, il est impératif de recourir à un nombre limité de districts afin de vraiment permettre l'élection de candidats de petits partis politiques ;
- Le seuil pour obtenir un député à la compensatoire doit être bas (3 à 5%), proposition qui soutient notre volonté d'assurer une réelle diversité des idées politiques à l'Assemblée nationale ;
- Des mesures sur les résultats (obtenus par les partis politiques) pour augmenter la présence des femmes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones à l'Assemblée nationale plutôt que des mesures incitatives associés aux candidatures. Ce faisant les partis politiques seront obligés de faire de la place à ces personnes. Par ailleurs, il convient d'adopter une définition précise de ce qu'est une minorité ethnoculturelle.

4- Extension de l'exercice du droit de vote.

- Améliorer les conditions de vote par correspondance et par anticipation, y compris le vote électronique, pour favoriser la participation électorale;
- L'implantation sécuritaire des terminaux de votation électronique, et prendre le temps de le faire pour éviter les «ratés» observées lors des dernières élections municipales;

5- Une meilleure emprise de la population sur le processus électoral

La population doit être le levier de la prise de décision. Ainsi, il devient important de lui laisser le choix de s'informer sur les propositions électorales dans un contexte prévu à l'avance et surtout d'être l'acteur principal dans la prise de décision.

- Des élections à date fixe, pour assurer une équité entre les partis politiques dans leur préparation électorale et pour la population, ne plus être à la remorque du parti gouvernemental dans leur recherche d'information;
- Un référendum pour entériner le choix du mode de scrutin car le mode de scrutin est une pièce majeure de la démocratie et dans ce sens la population doit être le dernier acteur à décider.

Conclusion

Pour conclure, nos propositions se veulent constructives pour rendre la proposition gouvernementale encore plus conforme à la réalité politique québécoise. La proposition gouvernementale est un pas en avant. Participer aux audiences publiques nous permet de s'initier à la vie politique de notre société et la question électorale en est une d'importance pour notre population. Pour terminer, et laisser un message clair, nous voudrions paraphraser, le Président américain du XIXe siècle, Abraham Lincoln en adaptant au sujet qui nous préoccupe sa célèbre tirade : « Une nouvelle Loi électorale et notamment un nouveau mode de scrutin se fera pour le peuple (lui permettre un choix réel correspondant à ses idées politiques), par le peuple (en participant aux audiences publiques) et avec le peuple (en laissant la population décider par référendum). »

Merci.



ANNEXE: Tableaux des résultats du questionnaire de réflexion de la Commission spéciale sur la Loi électorale

Note importante: Pour les questions 1a, 1b, 1c, 1d, 1e de la section 1 du «Questionnaire de réflexion», le choix de réponse a été modifié pour l'analyse de données. Ainsi, pour la question 1a une personne choisissant la simplicité cochant la case «Beaucoup» et une personne qui cochant la case «Pas du tout» signifiait son choix envers la valeur «Choix de l'électeur». Les élèves étaient informés de cette procédure.

Section 1: "Le choix d'un mode de scrutin, une question de valeurs

1A du feuillet: Résultats donner priorité simplicité ou choix électeur

	Nombre	Pourcentage
beaucoup	1	6,667
un peu	6	40,000
pas beaucoup	6	40,000
pas du tout	2	13,333
Total	15	100,000

#1B du feuillet: idées communes ou citoyens territoire donnée

	Nombre	Pourcentage
beaucoup	3	20,000
indécis	6	40,000
pas beaucoup	3	20,000
pas du tout	3	20,000
Total	15	100,000

#1C du feuillet: Circonscriptions uninominales ou plurinominales

	Nombre	Pourcentage
beaucoup	2	13,333
un peu	4	26,667
indécis	1	6,667
pas beaucoup	7	46,667
pas du tout	1	6,667
Total	15	100,000

#1D du feuillet: accession petits partis

	Nombre	Pourcentage
un peu	4	26,667
indécis	2	13,333
pas beaucoup	7	46,667
pas du tout	2	13,333
Total	15	100,000

#1E du feuillet: favoriser la formation de gouvernement minoritaire

	Nombre	Pourcentage
beaucoup	3	20,000
un peu	2	13,333
indécis	2	13,333
pas beaucoup	7	46,667
pas du tout	1	6,667
Total	15	100,000

#2 du feuillet: quel type de scrutin majoritaire ou à finalité proportionnelle

	Nombre	Pourcentage
un peu	4	26,667
pas beaucoup	8	53,333
pas du tout	3	20,000
Total	15	100,000

#3 du feuillet: êtes-vous favorable d'une réforme

	Nombre	Pourcentage
oui	14	93,333
non	1	6,667
Total	15	100,000

#4 du feuillet: façon appropriée pour adopter un nouveau mode de scrutin

	Nombre	Pourcentage
vote des députés	3	20,000
référendum	12	80,000
Total	15	100,000

Section 2: Les propositions de l'avant projet de loi

#1 du feuillet: le nb de députés proposé (127)

	Nombre	Pourcentage
suffisant	14	93,333
trop élevé	1	6,667
Total	15	100,000

#2 du feuillet: nb total de députés varie d'une élection à l'autre

	Nombre	Pourcentage
oui	9	60,000
non	6	40,000
Total	15	100,000

#3 du feuillet: ratio semble approprié

	Nombre	Pourcentage
oui	10	66,667
si non, plus de siège de circonscription	2	13,333
plus de siège de liste	2	13,333
exclusivement des sièges de liste et aucun siège de circonscription	1	6,667
Total	15	100,000

#4 du feuillet: quel niveau devrait être réparti les sièges compensatoires

	Nombre	Pourcentage
a) une compensation à l'échelle provinciale	6	40,000
b) une compensation régionale avec de ...	4	26,667
c) une compensation régionale avec de ...	1	6,667
d) une compensation régionale avec de ...	4	26,667
Total	15	100,000

#5 du feuillet: certaines régions électorales plus grand nb circonscription

	Nombre	Pourcentage
oui	9	60,000
non	6	40,000
Total	15	100,000

#6 du feuillet: seuil explicite pour obtenir des sièges compensation

	Nombre	Pourcentage
non	5	33,333
si oui, un seuil provincial relativement bas	5	33,333
si oui, un seuil provincial relativement élevé	3	20,000
si oui, un seuil régional	2	13,333
Total	15	100,000

7A du feuillet: électeur vote distinctement

	Nombre	Pourcentage
un vote	7	46,667
deux vote	8	53,333
Total	15	100,000

#7B du feuillet: deux votes, listes ouvertes ou bloquées

	Nombre	Pourcentage
listes ouvertes	12	80,000
listes bloquées	3	20,000
Total	15	100,000

#8 du feuillet: façon de remplacer siège vacant, député de liste

	Nombre	Pourcentage
a) oui, seulement dans le cadre d'une liste ouverte	11	73,333
b) non	4	26,667
Total	15	100,000

#9 du feuillet: double candidature permise

	Nombre	Pourcentage
oui	6	40,000
non	9	60,000
Total	15	100,000

Section 3: Représentation des femmes, ethnoculturelles, autochtones

#1A du feuillet: prévoir moyens augmenter femmes assemblée

	Nombre	Pourcentage
oui	11	73,333
non	4	26,667
Total	15	100,000

#1B du feuillet: . si mesures avant projet de loi appropriées

	Nombre	Pourcentage
oui	9	60,000
non	6	40,000
Total	15	100,000

#2A du feuillet: moyens augmenter minorité ethnoculturelles

	Nombre	Pourcentage
oui	10	66,667
non	5	33,333
Total	15	100,000

#2B du feuillet: si mesures avant projet de loi appropriées

	Nombre	Pourcentage
oui	7	46,667
non	8	53,333
Total	15	100,000

#3 du feuillet: prévoir favoriser nations autochtones

	Nombre	Pourcentage
oui	5	33,333
non	10	66,667
Total	15	100,000

Section 4: Autres questions

#1 du feuillet: quel jour scrutin

	Nombre	Pourcentage
dimanche	7	46,667
lundi	8	53,333
Total	15	100,000

#2 du feuillet: utilisation terminaux électroniques

	Nombre	Pourcentage
oui	10	66,667
non	5	33,333
Total	15	100,000

#3 du feuillet: directeur régional pousser étude moyens votation

	Nombre	Pourcentage
oui	12	80,000
non	3	20,000
Total	15	100,000

#4 du feuillet: pouvoir discrétionnaire de la commission de la représentation électorale être aboli

	Nombre	Pourcentage
oui	4	26,667
non	11	73,333
Total	15	100,000

#5 du feuillet: statut particulier accordé Iles de la Madeleine et Nunavik

	Nombre	Pourcentage
oui	7	46,667
non	8	53,333
Total	15	100,000

#6 du feuillet: tenue élection date fixe

	Nombre	Pourcentage
oui	15	100,000
Total	15	100,000